



Syndicat Intercommunal d'Adduction Eau Potable Brazey-en-Plaine

PROCES-VERBAL DU COMITE SYNDICAL DU JEUDI 12 AVRIL 2023

Présents : Lionel HOUEE, Jocelyne BEAUNEE, Joris BARBE, J-Frédéric NICOLAS

Procurations : Martine FRANCOIS à Lionel HOUEE, Nathalie BEAUX à Jocelyne BEAUNEE, Nadine PEPIN à Joris BARBE, Jennifer MEILLER à J-Frédéric NICOLAS

Excusés : Sébastien BERNA, Fanny BOUVERET, Frédéric FEVRE

Le Président, Lionel HOUEE, sollicite l'assemblée pour la désignation du secrétaire de séance. Joris BARBE se porte volontaire et à l'unanimité, il est désigné secrétaire de séance.

Le quorum n'ayant pas été atteint lors de la dernière assemblée du 6 avril 2023, une nouvelle assemblée a été régulièrement convoquée pour le 12 avril 2023. Elle a ainsi pu délibérer valablement à cette occasion sans condition de quorum.

Le dernier compte rendu n'ayant fait l'objet d'aucune observation, il est adopté à l'unanimité.

DELIBERATION 3-2023 - EXAMEN ET VOTE DU COMPTE DE GESTION 2022 DU SGC DE NUITS SAINT GEORGES

Les résultats 2022 sont présentés à l'assemblée :

Dépenses d'investissement (réalisé) : 139 588.97 €

Recettes d'investissement (réalisé) : 138 700.00 €

Déficit d'investissement : - 888.97 €

Dépenses de fonctionnement (réalisé) : 125 707.49 €

Recettes d'investissement (réalisé) : 182 655.98 €

Excédent de fonctionnement : 56 948.49 €

Soit à la clôture 2022 (après report de l'année antérieure)

Excédent d'investissement : 133 458.51 €
Excédent de fonctionnement : 174 542.08 €

Le compte de gestion 2022 est voté à l'unanimité et la délibération 3-2023 est prise :

**EXAMEN ET VOTE DU COMPTE DE GESTION 2022
DU SGC DE NUITS SAINT GEORGES**

Le Président expose aux membres du comité syndical que le compte de gestion est établi par le comptable à la clôture de l'exercice.

Le Président le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Le compte de gestion est ensuite soumis au comité syndical en même temps que le compte administratif.

**Vu le rapport du Président,
Le comité syndical,
Après en avoir délibéré,**

Vote le compte de gestion 2022 du sgc de nuits saint georges, après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à Brazey-en-Plaine
Le Président, Lionel HOUÉE

DELIBERATION 4-2023 - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022

Les résultats du compte administratif sont exposés à l'assemblée qui constate la concordance avec le compte de gestion.

Après sortie du Président, le compte administratif 2022 est approuvé et la délibération 4-2023 est prise :

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022

vote le Compte Administratif de l'exercice 2022 et arrête ainsi les comptes :

Investissement

Dépenses	Prévu :	273 485,48
	Réalisé :	139 588,97
	Reste à réaliser :	0,00
Recettes	Prévu :	273 485,48
	Réalisé :	273 047,48
	Reste à réaliser :	0,00

Fonctionnement

Dépenses	Prévu :	137 331,58
	Réalisé :	125 707,49
	Reste à réaliser :	0,00
Recettes	Prévu :	295 970,64
	Réalisé :	300 249,57
	Reste à réaliser :	0,00

DELIBERATION 5-2023 - AFFECTATION DES RESULTATS 2022

Considérant le compte administratif 2022, le Président propose d'affecter le résultat d'exploitation 2022 comme suit :

Affectation complémentaire en réserve (1068) : 0.00 €
Résultat reporté en fonctionnement (002) : 174 542.08 €
Résultat reporté en investissement (001) : 133 458.51 €

Le comité syndical approuve à l'unanimité cette décision qui fait l'objet de la délibération 5-2023 :

AFFECTATION DES RESULTATS 2022

L'Assemblée Délibérante, réuni sous la présidence de son Président, après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2022

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2022

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de :	56 948,49
- un excédent reporté de :	117 593,59
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	174 542,08
- un excédent d'investissement de :	133 458,51
- un déficit des restes à réaliser de :	0,00
Soit un excédent de financement de :	133 458,51

DÉCIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2022 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2022 : EXCÉDENT	174 542,08
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	0,00
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	174 542,08
<hr/>	
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : EXCÉDENT	133 458,51

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Brazey-en-Plaine

Le Président, Lionel Houée

DELIBERATION 6-2023 - VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2023

Le Président propose les prévisions 2023 suivantes :

Dépenses d'investissement : 330 867.81 €
Recettes d'investissement : 330 867.81 €
Dépenses de fonctionnement : 202 581.95 €
Recettes de fonctionnement : 359 468.02 €

Le comité syndical approuve et vote le budget primitif 2023 à l'unanimité. La délibération 6-2023 est prise :

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2023

vote les propositions nouvelles du Budget Primitif de l'exercice 2023 :

Investissement

Dépenses : 330 867,81

Recettes : 330 867,81

Fonctionnement

Dépenses : 202 581,95

Recettes : 359 468,02

Pour rappel, total budget :

Investissement

Dépenses : 330 867,81 (dont 0,00 de RAR)

Recettes : 330 867,81 (dont 0,00 de RAR)

Fonctionnement

Dépenses : 202 581,95 (dont 0,00 de RAR)

Recettes : 359 468,02 (dont 0,00 de RAR)

AFFAIRES DIVERSES

Suite au dépôt d'une demande de subvention, le Président informe que l'Agence de l'Eau a décidé d'octroyer 96 785 € dans le cadre des travaux de renouvellement de canalisations d'eau potable de la Rue du Château à Trouhans.

Un appel d'offre va être lancé prochainement pour la réalisation de ces travaux qui ont été intégrés dans le budget primitif 2023.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h15.